

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**

PROCÈS-VERBAL

18^e séance tenue le 21 octobre 2020 à 10 h
Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
Véronique Martin – Organisme, communauté économique
Nicolas Brisson – Industrie de la construction, communauté économique
Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
Benoit Delage – Organisme, environnement
Catherine Pelletier-Hardy – Citoyenne
Sophie Lamothe – Citoyenne
Howard Powles – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable
Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire
David Leclerc – Chef de division, expertise-conseil
Yvon Dallaire – Responsable de projets
Suzie Audet – Coordinatrice de projets
Mathieu Boissinot – Coordinateur de projets
Chantal Marcotte – Directrice, service de l'environnement
Frédéric Vandal – Coordinateur, Politique environnementale

Ressource externe

Sandrine Poteau – Société de transport de l'Outaouais

Autres membres du conseil

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)
Louise Boudrias – Conseillère, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n° 7)

ABSENCES :

Membres

Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)
Catherine Craig-St-Louis – Organisme, habitation

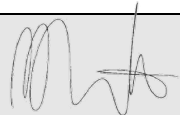

Ressource interne

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Séance publique

10 h 03

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

 _____ PRÉSIDENTE	 _____ SECRÉTAIRE
--	---

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 10 h 03.

Elle annonce l'adoption par le conseil, à sa séance du 20 octobre, du Plan et des règlements d'urbanisme. Elle souligne la contribution des membres de la Commission. Une consultation publique sur ce Plan et règlements d'urbanisme est exigée par la Loi; cette consultation se tiendra par écrit en raison de la pandémie. Des modifications pourraient être apportées au Plan et règlements d'urbanisme suite à cette consultation, avant leur adoption finale par le conseil à sa séance du mois de novembre.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec le retrait du point 8 et l'ajout aux varia d'un point sur la protection des arbres à Gatineau.

3. Approbation et signature du procès-verbal de la 17^e séance tenue le 11 septembre 2020

Une modification au procès-verbal de la 17^e séance tenue le 11 septembre est demandée au point suivant :

- Ajouter au début du point 7, comme mentionné par la présidente, les chantiers qui découleront des travaux de concordance, soit :
 - Révision du Règlement sur les PIIA;
 - Plan régional des milieux humides et hydriques;
 - Guide d'aménagement en terrains boisés;
 - Politique de l'arbre;
 - Révision des conditions d'abattage et des contraventions prévues.

On demande également d'inscrire que des représentations seront menées à l'interne afin de s'assurer que ces chantiers soient ajoutés aux mandats de la Commission.

Le procès-verbal modifié de la 17^e séance tenue le 11 septembre 2020 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

On demande des précisions sur la consultation publique sur le Plan et les règlements d'urbanisme initialement prévue le 13 octobre, comme mentionné au procès-verbal de la 17^e séance tenue le 11 septembre 2020. On répond que la consultation se tiendra par écrit en raison des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les municipalités situées en zone rouge. Un avis public paraîtra ce samedi 24 octobre et les personnes intéressées pourront faire parvenir leurs commentaires par écrit du 25 octobre au 10 novembre à l'adresse courriel suivante : reglements-ville@gatineau.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) pour analyse. L'analyse et la recommandation du SUDD pour chaque commentaire reçu seront ensuite rendues disponibles aux conseillères et conseillers municipaux.

4. Date de la prochaine séance

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le mercredi 2 décembre 2020 à 12 h.

5. Période de questions de citoyennes et citoyens

Une question a été envoyée à la Commission par Diane Paré, présidente de l'Association pour l'environnement de Limbour (APEL) :

« En raison de la pandémie, est-ce que la CDTHE a modifié les échéances des diverses activités, des plans d'action prévus dans le calendrier pour 2020 et 2021? Pourriez-vous nous

faire parvenir les dates d'échéance des prochaines consultations citoyennes en lien avec l'environnement? »

On répond que certaines échéances ont été modifiées en raison de la pandémie, d'autres non, notamment les travaux de concordance en raison du délai imposé par le MAMH. Comme mentionné à la dernière séance, l'échéancier de la Stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques a dû être révisé. Concernant les consultations publiques en lien avec l'environnement, on ne peut répondre pour l'instant, car les dates ne sont pas déterminées. L'information sera partagée sur le site de la Ville lorsque disponible.

6. Politique sur les rues conviviales : nouveau devis normalisé

Le projet de Politique sur les rues conviviales chemine depuis 2018. La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) et la CDTHE ont été consultés à ce sujet à plusieurs reprises. La Politique sur les rues conviviales comprendra les principes sur lesquels s'appuie le nouveau devis normalisé, ainsi qu'un outil d'aide à la prise de décision pour les aménagements en milieu bâti. Le nouveau devis normalisé s'arrimera aux travaux de concordance qui permettront le développement harmonieux de nouveaux secteurs.

Le document *PowerPoint* « Politique sur les rues conviviales : nouveau devis normalisé » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- L'état de la situation;
- L'analyse de l'espace requis pour les réseaux techniques urbains (RTU);
- La classification et coupe-types proposées : nouveau devis normalisé (nouvelles rues);
- L'impact sur les largeurs d'emprise et les coûts d'entretien;
- Les prochaines étapes.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- Des rencontres avec les associations de promoteurs sont prévues pour leur présenter le nouveau devis normalisé;
- Le besoin en stationnement sur rue sera davantage analysé dans les études de mobilité;
- Une coupe-type sert de guide, mais peut s'adapter à des besoins précis;
- Divers aménagements de traverses piétonnes et d'intersections visant à améliorer les conditions des utilisateurs de modes de transport actif seront inclus à la Politique, mais pas au devis normalisé. Le devis est un outil technique pour normaliser les coupes de rue;
- Le promoteur proposera les types de coupe de rue pour son projet, en référence au devis normalisé, et l'administration validera ou non la proposition;
- Le PIIA sur les projets d'envergure, adopté hier par le conseil, exigera des tracés de rues quadrillés, et non en « spaghetti » comme illustrés à la page 28;
- La limite de vitesse à 30 km/h doit être autorisée dans les rues locales dans certaines situations, notamment pour le jeu dans la rue, et cette autorisation doit être inscrite au devis. On répond que cet élément sera plutôt traité dans la Politique et non dans le devis normalisé;
- L'aménagement de pistes multifonctionnelles doit se faire uniquement dans des quartiers résidentiels à faible débit; on doit à tout prix éviter ce type d'aménagement dans les secteurs commerciaux;
- Une bordure de 500 mm est aménagée seulement lorsqu'il y a du stationnement sur rue, pour préserver les arbres des résidus de la rue et permettre le débarquement des usagers sur une surface bétonnée. On propose de changer les bordures de 500 mm pour des bordures de taille normale, puisque la différence reste marginale et que ce type d'aménagement aura seulement pour effet d'augmenter la largeur des emprises, donc les coûts, et la superficie des surfaces minéralisées. Les bordures de 500 mm n'existent pas actuellement et on doute qu'elles répondent à un besoin. Les rues doivent être déminéralisées pour permettre une meilleure infiltration de l'eau. On répond que les impacts des deux options pourraient être analysés par les services concernés, pour ensuite revenir à ce sujet auprès de la Commission. On demande à ce que le Service de l'environnement participe à l'analyse. On demande également qu'une documentation à ce sujet soit envoyée aux membres;
- La présidente propose de faire un amendement au projet de résolution, appuyé par Véronique Martin, afin de changer les bordures de 500 mm pour des bordures de taille normale;

- On suggère d'inclure dans l'outil d'aide à la prise de décision de la Politique une préoccupation sur la localisation de pistes cyclables à proximité des écoles. Les débarcadères véhiculaires ne doivent pas chevaucher une piste cyclable, car très dangereux. Les liens pour les modes actifs devraient être aménagés devant les écoles et les débarcadères pour les modes motorisés devraient se trouver sur une rue adjacente pour différencier les entrées des modes de transport actif de ceux motorisés.

R-CDTHE-2020-10-21 / 02

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande les coupes types présentées, en changeant les bordures de 500 mm pour des bordures de taille normale, et la poursuite des travaux menant à l'adoption de la Politique des rues conviviales, laquelle fera référence au nouveau devis normalisé.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENCE
8	0	1	4

RECOMMANDÉ

7. Élaborer un PPU pour le Vieux-Aylmer

La présentation propose un début de réflexion concernant le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Aylmer. Ce projet est évoqué depuis plusieurs années et le nouveau Plan d'urbanisme en fait référence.

Le document *PowerPoint* « Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Aylmer – Réflexions préliminaires » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- La définition d'un PPU;
- La mise en contexte;
- L'approche et la démarche de planification proposées;
- Le calendrier préliminaire.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- On suggère d'inclure au sein du comité aviseur les Partenaires du secteur Aylmer, des représentants des deux associations de résidents touchés par la PPU, un représentant d'une association de résidents du secteur Aylmer hors du périmètre du PPU, l'Association du patrimoine d'Aylmer (APA), l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), les élus du secteur Aylmer, un membre de la Corporation de l'âge d'or d'Aylmer ou un aîné délégué par une association;
- Le pôle culturel du Vieux-Aylmer devra faire l'objet d'une réflexion et d'une mise en valeur, notamment la bibliothèque, la Basoche, le centre récréatif Aydelu et le parc commémoratif;
- Le site du patrimoine doit être revu;
- La rue Front doit se trouver une identité et jouer un rôle plus important, et la rue Brook doit être davantage mise en valeur;
- L'accessibilité universelle aux commerces doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie;
- La protection de l'environnement et du patrimoine doit être mise de l'avant;
- L'administration invitera les représentants ciblés du comité aviseur suite aux recommandations des membres de la Commission;
- On demande un monitoring du PPU à une fréquence supérieure qu'au cinq ans, pour permettre de réaligner le tir, s'il y a lieu;
- On suggère de rendre disponible toute l'information nécessaire le plus rapidement possible pour favoriser une démarche collaborative et une mobilisation citoyenne;
- On suggère d'inviter la population à se prononcer sur l'ingénierie participative, soit de demander aux citoyens le type de dispositif souhaité pour participer à la démarche de consultation;
- Dans le contexte de cette démarche, on se questionne sur le calendrier proposé. Il devra être mené rondement, si on souhaite le respecter;

- Le monitoring doit se penser dès les premières étapes du processus de planification, pour être en mesure d'identifier dès le départ ce qu'on souhaite monitorer. Des exemples de stratégies de monitoring pourraient être partagés. On répond que certains indicateurs déjà présents à l'intérieur des documents de planification faciliteront le monitoring, et qu'une réflexion à ce sujet s'en suivra;
- On suggère d'intégrer au comité aviseur des membres des organismes Vivre en Ville, Rues principales et MOBI-O, ainsi que de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides;
- On suggère de considérer l'initiative du service des loisirs, des sports et du développement des communautés qui a mis en place une mécanique de cafés citoyens autonomes dans le cadre de la révision du Plan directeur des infrastructures récréatives;
- Le PPU est un élément du Plan d'urbanisme et il paraît légitime d'inclure des intervenants du territoire de la ville dans son ensemble, en plus des intervenants du territoire visé par le PPU;
- Il ne semble pas y avoir de contradiction à la cohabitation entre professionnels et citoyens au sein du comité aviseur;
- Trois PPU sont prévus au Plan d'urbanisme, et pour l'instant seul le PPU d'Aylmer est identifié au plan de travail de la Commission. Le conseil décide des priorités des mandats de la Commission. De plus, l'administration n'a pas l'effectif pour mener le développement de trois PPU en simultané;
- Le développement du PPU d'Aylmer permettra de tirer des leçons et de passer plus facilement à l'élaboration d'un prochain PPU;
- On suggère d'intégrer au comité aviseur des représentants des associations des Amis de la marina d'Aylmer, des Amis de Wychwood et des résidents du quartier Jubilee. On propose de vérifier auprès du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés la disponibilité d'une liste de tous les organismes oeuvrant dans le secteur du PPU d'Aylmer;
- Contrairement au Schéma d'aménagement et de développement et du Plan d'urbanisme, un PPU est facultatif et relève d'une décision politique;
- Dans un premier temps, les enjeux et le périmètre du PPU seront définis avec l'aide des citoyens;
- On propose de réfléchir avec la Commission et les citoyens sur les façons de participer au processus de consultation pour le diagnostic qui s'en suivra.

8. Stratégie d'inclusion de logements abordables pour le développement résidentiel d'initiative privée

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Séance huis clos

12 h 20

9. Bilan des collectes spéciales

Il avait été convenu lors de la séance de la Commission du mois d'octobre 2019 et à la suite de l'étude du budget par le conseil en novembre 2019 de revenir à la Commission avant l'étude du budget 2020 pour présenter le bilan annuel des encombrants et collectes spéciales et de réévaluer, si nécessaire, le nombre de collectes par année.

Le document *PowerPoint* « Bilan de la gestion des encombrants et des collectes spéciales » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Un rappel des étapes précédentes;
- Le bilan des collectes spéciales :
 - Les encombrants-réemploi;
 - Les encombrants-déchets;
 - Les résidus de construction.
- Les constats :
 - Les collectes des encombrants;
 - Les écocentres et centres de transbordement.
- L'analyse et l'optimisation de la gestion des encombrants;
- Les recommandations.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant :

- La recommandation du Service de l'environnement est de passer de huit à quatre collectes. La recommandation de la présidente est de maintenir les huit collectes même si le coût est plus élevé, puisque ce service est utilisé par la population;
- Certains encombrants métalliques ne sont pas récupérables et n'ont pas de revalorisation possible;
- Le délai de deux semaines pour aller récupérer les encombrants-réemploi incite les gens à les mettre aux ordures ou à aller les porter eux-mêmes à l'écocentre. On répond que ce délai est contractuel. Dans 30 % des cas, l'item n'est plus disponible au moment de la collecte. De plus, dans d'autres cas, l'organisme qui s'occupe de la collecte constate qu'elle ne peut réutiliser ou revaloriser l'item;
- Les encombrants-déchets ne sont pas acceptés à l'écocentre de l'Aéroparc, mais la possibilité de les accepter sera analysée dans le cadre de la présentation de l'optimisation des écocentres lors de l'étude du budget. Les coûts rattachés seraient importants, puisque les encombrants-déchets déposés à l'écocentre de l'Aéroparc devront être transportés vers l'écocentre de Hull;
- On suggère d'accepter les encombrants-déchets à l'écocentre de l'Aéroparc quelques fois par années lors des périodes plus occupées. On répond que les gens veulent aller porter leurs encombrants-déchets dès qu'ils font du ménage et on s'interroge à savoir s'ils attendront les moments où les encombrants-déchets seraient acceptés. L'idée demeure intéressante et pourrait être partagée avec le conseil;
- La population doit davantage être sensibilisée aux matières admissibles lors des collectes d'encombrants-déchets, puisque près de 50 % des matières présentées lors de ces collectes ne sont pas admissibles;
- Lorsque les contraintes sont trop grandes et que les services offerts sont trop compliqués, on ne répond plus à un besoin et les gens se tournent vers d'autres avenues, comme des écocentres privés et les sites de ventes. Il faut arrêter de changer le message, car les gens s'y perdent;
- L'industrie de la construction doit être sensibilisée pour améliorer leurs pratiques et diminuer leurs déchets;
- La gratuité des services tombait sous le sens lors des inondations pour aider la population, mais conserver la gratuité à un coût;
- Des mesures plus contraignantes doivent être mises en place pour atteindre les objectifs de diminution des déchets visés au départ; ces objectifs sont loin d'être atteints;
- La discussion de la Commission au sujet des collectes spéciales abonde dans le même sens que l'année dernière. On répond que les élus ont reçu beaucoup de plaintes pour l'apparition de dépôts illicites, ce qui a incité le conseil à opter pour un retour à huit collectes;
- On propose d'utiliser les communications des Vendredis pour l'avenir pour rectifier le tir lorsque des confusions sont constatées sur les éléments mis en bordure de rue lors des différentes collectes;
- Si l'option des quatre collectes est privilégiée, il sera nécessaire de s'assurer que l'écocentre de Hull aura la capacité d'accueillir un achalandage plus grand et d'envisager des communications plus fortes pour que les messages et intentions soient clairs.

Séance publique

13 h 43

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement a été mandatée par le conseil pour évaluer le maintien ou la modification du nombre de collectes spéciales, telles que définies en 2018 lors des modifications apportées au Plan de gestion des matières résiduelles.

R-CDTHE-2020-10-21 / 02

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil de :

- Poursuivre la promotion et renforcer la publicité pour le service d'encombrant-réemploi;
- Modifier le Règlement numéro 839-2018 sur la gestion des matières résiduelles afin de redéfinir les matières acceptées dans la collecte spéciale des résidus de construction;
- Modifier le Règlement de tarification municipale applicable à la gestion des matières résiduelles afin de :

- Modifier la définition d'encombrant-déchet pour le considérer comme une ordures ménagère.
- Modifier la tarification aux écocentres afin de faciliter (gratuitement en 2021) l'apport d'encombrants-déchets par les résidents et les OBNL approuvés.

RECOMMANDÉ

Il est proposé de maintenir le nombre de collectes spéciales à huit par année. Howard Powles propose un amendement pour revenir à quatre collectes spéciales par année, proposition appuyée par Mario Gauthier.

La présidente préfère demeurer à huit collectes spéciales par année, puisqu'en 2018 le nombre de collectes des matières résiduelles a été réduit drastiquement, ce qui a mené à l'apparition de plusieurs dépôts illicites sur le territoire de la Ville. Il a par la suite été décidé d'y aller de manière progressive. À la lumière du taux de participation aux collectes des encombrants déchets et encombrants recyclables, des écocentres fortement achalandés et dans l'attente de solutions plus durables, notamment l'ajout d'écocentres sur le territoire, elle vote contre l'amendement.

Jocelyn Blondin souhaite également maintenir le nombre de collectes spéciales à huit par année, en raison de nombres plaintes reçues suite aux réductions drastiques de 2018, et de l'apparition de plusieurs dépôts illicites sur le territoire de la Ville.

Audrey Bureau s'abstient du vote.

R-CDTHE-2020-10-21 / 03

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil de :

- Revenir à 4 collectes spéciales par année.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENCE
4	3	3	3

RECOMMANDÉ

10. Charte sur la biodiversité et ses actions associées

Sujet reporté à une séance ultérieure.

11. Varia

8.1 La gestion des arbres à Gatineau

Audrey Bureau rappelle que plusieurs enjeux sur la gestion des arbres ont fait surface dans les médias ces dernières années. Elle estime que la réglementation actuelle sur la gestion des arbres comporte plusieurs lacunes, sur plusieurs angles. Elle rappelle également que la Commission s'était engagée à la suite de l'exercice de concordance à prioriser la révision du PIIA de protection des boisés de protection et d'intégration. Elle croyait que la Politique de l'arbre allait aussi être revue, mais le journal le Droit a révélé récemment qu'il n'y a aucun mandat en cours pour réviser la Politique de l'arbre. Elle souhaite donc que la Commission sollicite auprès du conseil un mandat prioritaire pour étudier la révision du PIIA de protection des boisés de protection et d'intégration et de la Politique de l'arbre. Cette révision est urgente selon la population. Elle mentionne avoir compilé près de 25 recommandations, suggestions et pistes de réflexion de modifications réglementaires. Elle fera suivre ces recommandations au secrétaire de la Commission, pour qu'elles soient transmises aux membres et amorcer une réflexion.

La présidente l'invite à lui envoyer ses recommandations, et non aux membres. De cette façon, il serait possible de vérifier si certains cadres réglementaires ont déjà été révisés récemment,

ou s'ils sont déjà inscrits dans le Plan d'action de la Commission. L'exercice de concordance, adopté hier par le conseil, est venu modifier un bon nombre de règlements pour une gestion beaucoup plus serrée du couvert forestier et de la biodiversité de nos boisés, et les consultations publiques ont permis de cibler certains chantiers à venir. Certaines modifications réglementaires proposées par Audrey Bureau pourraient s'ajouter à ce que la présidente s'est déjà engagée à demander au comité de programme pour inclusion au Plan d'action de la Commission. Elle propose d'aborder la question de manière chirurgicale sur la façon d'améliorer nos pratiques.

Audrey Bureau propose d'envoyer ses recommandations aux membres et à la présidente. Elle souhaite alimenter la réflexion des membres et des citoyens, puisque cette question sur la gestion des arbres appartient à l'ensemble de la population.

12. Levée de la séance.

La séance est levée à 14 h.